Département de MAINE ET LOIRE Arrondissement de Saumur Commune de LA BREILLE LES PINS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du conseil municipal du 31 mars 2025

Convocation du 17/03/2025

Nombre de conseillers en service: 13

Conseillers présents: 7

Conformément à l'article R.129-9 du code des Collectivités territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le 1/04/2025.

L'an deux mil vingt-cinq, le trente et un du mois de mars à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Dominique GIRARD, 1^{er} adjoint,

Président : Dominique GIRARD

Secrétaire de séance : Marie-Claire VIRIEUX

Présents: Dominique GIRARD, Marie-Claire VIRIEUX, Yvonne FREMONT, Isabelle

JOREAU, Magalie MARTIN, Anne MAYER et Christophe GAIGNON.

Absents: Armelle PONCET, Olivier CHARRIER, Mireille FOURMOND, Frédéric BRUERE,

Philippe VARIN et Vincenzo AGRELO.

Bon pour pouvoir: Philippe VARIN à Dominique GIRARD.

DCM 2025-13 TRAVAUX DE REBOISEMENT DE LA PARCELLE NUMERO 13

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au conseil municipal 2 devis pour le reboisement de la parcelle avec plantation de pins à savoir :

1) Sté RUAULT sise à BREIL - 49490 NOYANT VILLAGES :

*Devis 2025/014: Broyage en plein avec arasage des souches

Labour à la charue forestière 3 socs tous les 4 m d'axe en axe

Reprise du labour aux disques ou landaise si deuxième passage de labour nécessaire.

Fourniture de plants selon la densité de 1660plts/ha

Pins maritime en motte 200 VF2

Plantation à la canne tous les 1.6m x 4m

Traitement répulsif au trico en pépinière

Frais d'amené et repli du matériel

Pour un montant de 17.970,00 HT € soit 21.106,67 € T.T.C.

2) : XP BOIS - Agence de Pays de Loire-Bretagne - 5, rue des Gravaux - 72200 LA FLECHE :

*Devis199311: Plantation de pins maritimes: 5ha hors emprises Rotobroyage en plein des souches et rémanents Labour à la charrue trisoc en bandes tous les 4m Reprise de labour aux cover-crop tous les 4m Pin maritime – godet de 110cc VF3 Mise en place de répulsif cervidés TRICO Mise en place de plants tous les 2m sur la ligne.

Accusé de réception en préfecture 049-214900458-20250331-DCM2025-13-DE Date de télétransmission : 01/04/2025 Date de réception préfecture : 01/04/2025 Pour un montant de 16.946,00 € HT soit 18.553,95 € T.T.C.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de retenir à l'unanimité des membres présents, la Société XP BOIS – Agence de Pays de Loire-Bretagne – 5, rue des Gravaux – 72200 LA FLECHE :

Pour un montant de 16.946,00 € HT soit 18.553,95 € T.T.C.

Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture de Saumur, Le 1/04/2025 Et de la publication le 1/04/2025 Pour copie certifiée conforme, LA BREILLE LES PINS, Le 1/04/2025

Le 1/04/2025 Le 1^{er} adjoint,

Dominique GI

Le secrétaire